

Deuxième édition,
Cotonou, Benin, 17-22 Juin 2018

DE CLARATION DE COTONOU

ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE ET DE LA SECURITE DES PATIENTS 3DANS LE SECTEUR DE LA SANTE EN AFRIQUE (Document GRSP/CIMSA/ R5)

La Conférence Internationale des Ministres de la santé et des Ministres en charge de l'économie numérique sur la sécurité des soins en Afrique (CIMSA 2018) de Cotonou,

Ayant examiné attentivement le document « Déclaration de Cotonou sur l'accélération de la sécurité des patients et de la transformation digitale dans le secteur de la santé en Afrique »,

Reconnaissant que si l'erreur est inhérente à toute activité humaine, il est néanmoins possible de tirer les enseignements des erreurs et d'empêcher qu'elles ne se reproduisent ; Et que l'accès à des soins de santé sécurisés est le droit fondamental de chaque citoyen dans tous les Etats africains ;

Considérant que le patient devrait participer aux décisions relatives à ses soins de santé et reconnaissant que ceux qui travaillent dans les systèmes de prestation des soins devraient, pour recevoir le consentement éclairé des patients, leur fournir des informations claires et pertinentes quant aux risques potentiels du traitement et à leurs conséquences ;

Reconnaissant le potentiel que recèlent les technologies numériques pour progresser sur la voie des objectifs de développement durable, en particulier pour soutenir les systèmes de santé de tous les pays pour la promotion de la santé et la prévention des maladies, et en améliorant, la qualité et l'accessibilité financière des services de santé ;

Considérant que la sécurité des patients est la philosophie sous-jacente de l'amélioration de la qualité et que, partant, toutes les mesures possibles devraient être prises pour organiser et promouvoir l'éducation à la sécurité des patients et la qualité de l'éducation en matière de santé ;

Considérant l'apport des technologies du numérique qui connaît un véritable essor dans le domaine de la santé au cours de ces dernières années en Afrique. En effet, il est désormais reconnu que plus de 2 % des dépenses de santé en Afrique sont consacrées aux investissements de cette nature liés à l'usage des technologies du numérique avec une croissance annuelle forte de 9 % ;

Considérant que les TIC dans le domaine de la santé sont aujourd'hui reconnus comme un facteur d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins, mais aussi comme un élément de réponse aux nouveaux défis actuels de la santé ;

Considérant dans ce contexte, le défi pour les acteurs des TIC (opérateurs de télécommunications, équipementiers, éditeurs de logiciels, informatique, etc.) qui est à terme le développement d'une économie numérique englobant les activités économiques et sociales connexes du secteur de la santé ;

Conscient que l'utilisation accrue des technologies du numérique dans la modernisation des systèmes de santé à l'échelle mondiale et en particulier en Afrique, est à l'origine d'évolutions majeures et modifie en profondeur les méthodes de travail ainsi que le métier même des praticiens médicaux ;

Convaincu que cette révolution dans les pratiques professionnelles et de gouvernance dans le secteur de la santé impulsées par les technologies du numérique nécessite que les institutions et industries du secteur de la santé se dotent de cadres compétents dans le domaine des sciences des TIC.

Dans cette perspective :

1. APPROUVE le projet de la Déclaration sur l'accélération de la sécurité des patients et de la transformation digitale dans le secteur de la santé en Afrique.

2. ENCOURAGE les pays africains à s'assurer que le renforcement de la sécurité des patients et de la transformation digitale soit la pierre angulaire de toutes les politiques pertinentes en matière de développement du secteur de la santé ;

3. SOUTIENT les initiatives de développement de systèmes nationaux et régionaux de veille stratégique sur les bonnes pratiques de soins, les innovations technologiques et la santé numérique dans le secteur de la santé et de notification des incidents relatifs à la sécurité des patients.

4. PROPOSE la mise en place de plateformes d'échanges d'expériences et de connaissances sur tous les aspects du développement de la santé numérique, de la gestion des risques et de la sécurité des patients en milieux de soins,

5. ENCOURAGE la création de réseaux des professionnels dans le secteur de l'hospitalisation et soins privés et dans les secteurs de la E-santé et de la sécurité des patients en vue de la mutualisation des ressources et de des compétences

6. PRIE les pays africains de :

a) Aider à la mise en place d'un cadre permanent de concertation et de coopération entre les ministres de la santé et les ministres en charge de l'économie numérique afin de faire avancer l'agenda de la E-santé en Afrique,

b) Soutenir l'élaboration de stratégies nationales de développement de la sécurité des patients et de la santé numérique dans chaque pays avec un niveau de gouvernance très élevé du fait de leur dimension transversale ;

c) Organiser chaque année à partir de 2019 dans chaque pays une journée africaine sur la sécurité des patients et la E-santé en Afrique,

d) Appuyer la mise en place d'un observatoire régional de veille stratégique et de développement des technologies du numérique et les innovations dans le secteur de la santé en Afrique ;

e) Assurer l'émulation et la reconnaissance des initiatives et innovations dans la E-santé à travers la mise en place d'un prix international d'excellence sur la sécurité des patients et la santé numérique en Afrique ;

f) Promouvoir la mise en place de l'Agence Régionale de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (ARESSAPS) en vue du renforcement de la lutte contre la circulation illicite des produits de santé en Afrique,

g) Mobiliser les appuis techniques aux États par la création d'un Fonds régional d'appui au développement de la sécurité des patients et la E-santé en Afrique (FASPES),

h) S'engager sur le renforcement du partenariat public-privé en vue de l'amélioration de la performance des systèmes de santé et de la sécurité des soins ainsi que la transformation digitale du secteur de la santé,

- i) Accompagner le processus de plaidoyer en vue de la création d'un observatoire régional sur la transformation numérique et les innovations dans le secteur de la santé en Afrique,
- j) Faire un rapport au Comité régional OMS Afro et aux partenaires des systèmes de santé en vue de la mobilisation de l'implication des organisations régionales et de coopération sur la problématique de la sécurité des patients et de la transformation digitale du secteur de la santé en Afrique.
- k) Porter la présente déclaration aux assemblées régionales annuelles des ministres de la Santé et des ministres de l'Economie Numérique, de l'Union Africaine ainsi qu'à l'attention de tous les États Membres et de tous les organismes du système des nations unies et des partenaires au développement.

- Fait à Cotonou, le 20 Juin 2018